

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 25 juin 2012 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité ainsi qu'aux représentants de la presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 02 avril 2012
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 02/2012 relatif à la gestion et aux comptes 2011**
7. **Préavis municipal N° 03/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 119'800.00 pour la réalisation des études d'avant-projet et projet jusqu'à la rentrée des soumissions pour les travaux d'assainissement énergétiques des façades, toitures ainsi que les installations techniques – Salle polyvalente**
8. **Préavis municipal N° 04/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 175'000.00 pour l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de la voirie communale**
9. **Préavis municipal N° 05/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 325'000.00 concernant le gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz-Les Rippes**
10. **Préavis municipal N° 06/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 240'000.00 concernant la réfection du ruisseau « Farabosse »**
11. Rapport du Président
12. Rapport du Syndic
13. Election du Président
14. Election des Vice Présidents
15. Election des scrutateurs
16. Election des scrutateurs suppléants
17. Election de la commission de gestion
18. Propositions individuelles

1. Appel

44 conseillers participent à la séance, 3 excusés, 3 absents

2. Procès verbal du 02 avril 2012

Quelques modifications sont à faire (Mme Magnenat, page 2025)
Le procès verbal est accepté à la majorité, 1 abstention.

3. Assermentation d'un conseiller

Suite au départ tragique de Mme Anne Rohrbach, Monsieur François Chappuis est prié de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de prêter serment comme le prévoit le règlement communal.

4. Communications du Président

Le 28 avril de cette année notre amie et Conseillère Communal Mme Anne Rohrbach s'en est allée. Il est toujours très difficile de trouver les mots et les phrases qui puissent accompagner un départ si tragique. Alors qu'ici même, lors de la dernière séance je vous donnais un message d'espoir apporté par son mari Willy, la vie en a décidé autrement et Anne est partie loin de nous.

Nous l'avions fêtée lors de sa démission de son poste de secrétaire du Conseil, 26 ans à écrire les PV et à reprendre ses 8 Présidents successifs si ceux-ci s'égarait, et nous l'attendions tous pour prendre enfin la parole sur des sujets qui lui tenaient à cœur, mais voilà elle n'en a pas eu beaucoup le temps et je sais que nous le regrettons tous.

Malheureusement je dois signaler encore une triste nouvelle par le décès le 17 juin de notre ancien Municipal, M. Jean-Claude Lecoultre appelé par tout le monde Titon. Il a fonctionné comme Conseiller Communal depuis les années 70.... Et est devenu municipal des bâtiments-places-déchetterie-forêt-délégué USL de 1993 à 2001. Nous gardons tous le souvenir d'une personne à l'humour vif et aux réparties quelquefois cinglantes, celle aussi d'un excellent cuisinier. Certains anciens Conseillers ici présents se rappellent ses fantastiques talents culinaires et son don pour les desserts lors des repas du Conseil, entre autres.

Dans l'intention de rendre un dernier hommage à nos 2 amis disparus, chacun à leur manière, piliers de la vie communautaire de ce village, je vous prierais de vous lever et d'observer une minute de silence...

Cette année votre Président a été de nouveau convié à la rencontre des Présidents des Conseils Communaux Vaudois, dans la salle de nos députés au Palais Rumine, à l'invitation de M. Jean Robert Yersin, Président du Grand-Conseil qui nous a apporté quelques propos sur le rôle des commissions de gestion et finances, appuyé en cela par une présentation de M. Philippe Schwab, secrétaire du Conseil des états, sur le rôle du contrôle parlementaire.

Votations fédérales du 17 juin 2012

Objet 01	Epargne logement	refusée avec	61.83 %
Objet 02	Droits populaires	refusée avec	85.88 %
Objet 03	Modifications Lamal	refusée avec	81.32 %

Votations cantonales

Assistance au suicide

Initiative	refusée avec	57.63 %
Contre projet	accepté avec	59.34 %
Question subsidiaire		
Contre projet	accepté avec	65.35 %

Taux de participation 42.13 %

Encore un mot concernant ce Conseil, je rends la Municipalité attentive au nombre de sujet à traiter ce soir et lui recommande d'essayer de mieux répartir les préavis tout au long de l'année, quitte à agender un Conseil extraordinaire.

5. Communications de la Municipalité

a) M. José Manuel Fernandez, municipal

- Finances:

Comptes postaux et bancaires	CHF 4'896'000.00
Débiteurs impayés	CHF 257'400.00
(Impôt foncier, taxes eau épuration et divers)	
Impôts budgétisés	CHF 7'653'000.00
Arriérés au 31.12.2010	CHF 2'533'400.00
Acomptes reçu à ce jour	CHF 3'440'000.00
Soit un solde à encaisser	CHF 6'746'400.00
Emprunts à ce jour	CHF 7'750'000.00

b) M. Roland Corthay, municipal

Bâtiment communaux :

- Tea room :

Mme et M. Fornerod remettent leur commerce à M. François Krütli dès le 1^{er} août 2012. L'activité de tea-room sera conservée.

- Kiosque :

Mme et M. Meyland ont remis leur commerce à M. Philippe Brunner et Mme Fernanda Assfalg depuis le 1^{er} mai 2012. Des travaux de peinture ont été effectués.

- Bâtiment du feu :

Un changement de locataires aura lieu dès le 1^{er} août 2012. L'appartement actuellement occupé par M. F. Arn sera repris par Mme Sarah Ruchet. Des travaux de rafraichissement seront effectués.

- Buvette et vestiaires du FC Etoy:

Un montant de CHF 12'000.00 a été attribué pour une pré-étude des travaux de transformation de ce bâtiment. Le bureau d'architecte Tinguely à Etoy a été mandaté.

- Bâtiment « Farabosse » - ancien poulailler :

Après une expertise amiante, ce bâtiment a pu être démolé.

c) M. Pierre de Mestral, municipal**- Taxe au sac :**

Une des conséquences importantes de l'introduction de la taxe au sac est une augmentation significative de la quantité ramassée d'objets encombrants.

Le ramassage au porte à porte a quelques inconvénients :

- Une fois que les objets sont sur la voie publique, après le ramassage, les objets qui ne sont pas des objets encombrants doivent être ramassés par nos services.
- Un contrôle de qui met quoi ou qui met n'importe quoi aux objets encombrants est difficile.

Valorsa notre gestionnaire des déchets conseille fortement d'arrêter avec la collecte des objets encombrants au porte à porte. Nous pensons donc arrêter ce service à la population. Pour ce faire, votre conseil devra accepter le nouveau règlement sur la gestion des déchets que nous vous présenterons lors du prochain conseil. Nous arrêterons ce service dès l'adoption du nouveau règlement. Pour compenser la perte de ce service à la population, nous allons introduire un service d'évacuation des objets encombrants sur demande à prix coûtant, pour les personnes qui pour différentes raisons n'ont pas accès à la déchetterie.

Nous pensons de cette manière être prêts, au 1^{er} janvier 2013, pour enrayer une augmentation massive des objets encombrants.

L'idée est donc de bien expliquer à nos concitoyens que le transfert des ordures ménagères vers les objets encombrants n'est pas la solution pour diminuer les coûts globaux de la gestion des déchets. En effet le coût de la tonne d'ordures ménagères est facturé à CHF 203.- alors que les objets encombrants nécessitant une opération de broyage en plus ont un coût de CHF 263.- la tonne.

Nous comptons donc sur l'ensemble du conseil communal pour faire passer le message à nos concitoyens et ceci avant l'arrêt formel du ramassage des encombrants au porte à porte.

6. Préavis municipal N° 02/2012 relatif à la gestion et aux comptes 2011

La parole est donnée à M. Bernard Gmür rapporteur de la commission des Gestion qui lit les conclusions.

La commission de gestion composée de Mme R. Buchet, Mme V. Elamly, M. B. Gmür (rapporteur), M. T. Jakob (Président), M. P. Lüthi, M. L. Magnollay, Mme S. Thury. La commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 01/2012 comme suit :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2011 ainsi que le bilan tel que présenté
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
3. De fixer à CHF 90.- la taxe personnelle 2012 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997
4. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Discussion

Le Président remercie M. B. Gmür et ouvre la discussion

- M. F. Magnollay, concernant le rapport, éprouve une énorme satisfaction, car cette commission a travaillé dans la même logique que la commission des finances. Quelle est l'attitude de la Municipalité face aux diverses propositions ? Page 11, point 5, dernier paragraphe : excédent de recettes ???, alors qu'il y a un excédent de charges !! Qu'elles sont les sources ?

- M. Gmür demande à pouvoir regarder ce point durant la séance.

- M. R. Corthay, selon l'annexe 2, « Auberge Communale », la rénovation et l'entretien, sont à la charge de l'Aubergiste.
- M. M. Roulet, informe que lors de mariage à l'église, la commune n'encaisse plus rien (gratuit). Il prend acte pour plus de séances, quitte à fixer 2 séances facultatives. Pour les autres remarques il en a été pris note.
- M. J.M. Fernandez donne des explications sur le coût des bons pour la cantine. Pour les 3^{ème} et 4^{ème} années, il est demandé aux parents une participation de CHF 16.-, ce prix inclus, le repas, l'accueil et la prise en charge des enfants à la sortie de l'école. Ce prix a été discuté avec l'ASSAGIE, il ne couvre pas tous les frais. Pour les 5^{ème} et 6^{ème} années il est demandé CHF 7.- pour le repas. Concernant l'accueil parascolaire, il y a une liste d'attente et les prix sont à la hausse.
- M. B. Gmür, comprend la différence et l'idée n'est pas de tout ramener à CHF 7.- mais de réduire l'écart et d'en parler à l'ASSAGIE.
- M. C. Delétra, trouve que la différence est justifiée, car des personnes sont investies pour la prise en charge des enfants (repas+transport+encadrement).
- M. J.-M. Schlaeppli, concernant la mise en ligne des PV, explique que celui du 2 avril sera mis en ligne après approbation de celui-ci.
- M. F. Magnollay, demande des explications concernant l'instruction publique et les cultes, budget initial ?
- M. J.M. Fernandez, informe que concernant le plan d'investissement actualisé, la commission de gestion et la commission des finances l'on reçu pour travailler sur les préavis. La liste peut évoluer, elle sera remise à chaque modification.
- Mme C. Bärtschi, bâtiments communaux, p.7, facture, comment est effectué le suivi des travaux ?
- M. R. Corthay, la commune travaille avec une entreprise générale à qui il est donné un mandat. Cette entreprise gère les factures. L'architecte s'occupe uniquement de la surveillance des travaux.

Le président passe en revue les pages des comptes 2011.

M. P. de Mestral précise que le poste 451 81 « traitement Valorsa » les chiffres sont inversés.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est appelée à voter :

Point 1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2011 ainsi que le bilan tel que présenté

Accepté à l'unanimité

Point 2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière

Accepté à l'unanimité

Point 3. De fixer à CHF 90.- la taxe personnelle 2012 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997

Accepté à la majorité (1 abstention)

Point 4. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Accepté à l'unanimité

7. Préavis municipal N° 03/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 119'800.- pour la réalisation des études d'avant-projet et projet jusqu'à la rentrée des soumissions pour les travaux d'assainissement énergétique des façades, toitures ainsi que les installations techniques – Salle polyvalente

La parole est donnée à M. Roger Demont rapporteur de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin, M. C. Delétra, M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson et M. R. Demont (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 119'800.- TTC pour la réalisation des études d'avant-projet jusqu'à la rentrée des soumissions pour les travaux d'assainissement énergétique des façades, toiture ainsi que les installations techniques – salle polyvalente
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante communale
3. D'amortir cette dépense, dans l'année où elle a lieu, par la provision pour travaux futurs

La parole est donnée à M. D. Dubugnon, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mme C. Bärtschi (présidente), de M. D. Grand, M. M. Fontaine, M. V. Payot (excusé) et M. D. Dubugnon (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 119'800.- TTC (TVA comprise) pour la réalisation de l'étude du projet jusqu'à la rentrée des soumissions pour les travaux d'assainissement énergétique des façades, toiture ainsi que les installations techniques
2. De prélever ces montants sur les disponibilités de la trésorerie communale
3. D'amortir ce crédit par la réserve pour travaux futurs

Les conclusions des commissions sont différentes de celles de la Municipalité.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances et de la commission ad hoc.

- M. F. Magnollay maintient les conclusions de la commission des finances, la Municipalité se rallie.
- M. M. Roulet, concernant l'avant-projet et le projet, se rallie à la commission ad hoc.
- M. F. Magnollay, demande, pour l'avant-projet, cela sera-t-il payé sur 2012 ou 2013 ?
- M. M. Roulet, répond, l'avant projet sera payé sur le compte 2012
- M. B. Gmür, concernant la traçabilité de la dépense de CHF 68'500.-, les conclusions devraient faire mention de cette somme.
- M. M. Roulet, le chiffre figure dans le rapport de la commission mais pas dans les conclusions.
- M. B. Gmür pense que cette somme devrait figurer sous le point 1 des conclusions (historique).
- Mme M.-L. Magnenat propose de rajouter une parenthèse, un amendement !
- M. C. Delétra comprend le problème de la traçabilité mais ne comprend pas pourquoi le rajouter.
- M. P. Olivet relève la problématique du préavis mal libellé « avant projet au lieu de projet.
- La Municipalité s'est ralliée aux conclusions de la commission ad hoc en supprimant « avant-projet ».

- M. L.-D. Martin rappelle que ces montants figureront dans le décompte final, lors de la demande à l'ASSAGIE.
- M. B. Gmür, demande un amendement, ne prenant pas en compte une dépense de CHF 68'557,05 pour un avant-projet apparaissant dans les comptes 2011.
- M. L. Magnollay, informe que selon la doctrine, le montant sera amorti l'année prochaine
- M. F. Magnollay, ne trahit pas la Municipalité, mais dans l'idée, une dépense faite dans l'année devrait être amortie dans l'année.
- M. F. Magnollay, un compte « provision » créé pour des dépenses futurs ne donne aucune raison de cumuler.
- M. C. Viquerat, relève que dans le passé récent, concernant l'histoire de la doctrine, on s'est aperçu dans le suivi des budgets, qu'au final le montant total avait débordé des montants prévus. Ne pas démarrer les amortissements avant la fin des travaux afin de faciliter la traçabilité et la compréhension des comptes.

Les conseillers sont priés de voter sur l'amendement demandé soit la suppression de « avant-projet »

Pour : 24 Contre : 11 Abstention : 6

Accepté à la majorité

Point 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 119'800.- (TVA comprise) pour la réalisation de l'étude du projet jusqu'à la rentrée des soumissions pour les travaux d'assainissement énergétique des façades, toitures ainsi que les installations techniques (ne prenant pas en compte une dépense de CHF 68'557.05 pour un avant projet apparaissant dans les comptes 2011)

Pour : 42 Contre : - Abstention : 1

Accepté à la majorité

Point 2. De financer cette dépense par la trésorerie courant communale

Accepté à l'unanimité

Point 3. D'amortir cette dépense dans l'année ou elle à lieu, par la provision pour travaux futurs

Pour : 40 Contre : - Abstention : 3

Accepté à la majorité

8. Préavis municipal N° 04/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 175'000.- pour l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de la voirie communale

La parole est donnée à M. Jean-Luc RoCHAT rapporteur de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin, M. C. Delétra, M. J.-L. RoCHAT (rapporteur), M. M. Thomson et M. R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder le crédit de CHF 173'000.- pour l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de voirie communale
2. De financer cet achat par la trésorerie courante communale
3. D'amortir cette dépense dans l'année où elle a lieu par la provision achats – matériel et machines

La parole est donnée à Mme Erika Glauser, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de : M. F. Blanc (président), M. S. Pahud, M. L. Capt, M. C. Moreira da Silva et Mme E. Glauser, à l'unanimité propose au Conseil Communal

1. D'accorder le crédit de CHF 175'000.- pour l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service de la voirie communale
2. De financer cet achat par la trésorerie courante communale
3. D'amortir ce crédit par les réserves pour achats futurs
4. D'en assurer l'exploitation et l'entretien courant (location aux autres communes uniquement avec chauffeur)

La commission des finances est rendue attentive au fait qu'elle ne peut changer l'intitulé du préavis dans son rapport.
Erreur de frappe.

Les conclusions sont différentes :

Concernant les points : 1 et 3 la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Concernant l'ajout d'un point 4 aux conclusions de la Municipalité, M. M. Roulet estime qu'il est logique de s'occuper de l'entretien de la machine. Il est clair que n'importe qui ne pourra pas conduire le véhicule et la gestion du personnel est de compétence municipale. De ce fait, la Municipalité ne se rallie pas à ce point 4.

- M. S. Pahud s'excuse et retire le point 4 des conclusions.
- M. J. Lepori demande des explications concernant la différence de CHF 2'000.-.
- M. P. de Mestral, explique qu'il a réussi à négocier un rabais de CHF 2'000.-.
- Mme V. Hüsler demande si la location à d'autres communes est acquise ?
- M. P. de Mestral, répond : oui avec les communes de Lavigny et Buchillon, négociation en cours
- Mme C. Bärtschi aimerait connaître la longueur de vie du véhicule
- M. P. de Mestral, informe que pour une commune comme Lausanne, la durée de vie est de 4 à 5 ans, donc pour une commune comme Etoy, il faut compter environ 10 ans.

Les conseillers sont priés de voter

Point 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.- pour l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le service la voirie communale

Accepté à l'unanimité

Point 2. De financer cet achat par la trésorerie courante communale

Accepté à l'unanimité

Point 3. D'amortir cette dépense dans l'année ou elle a lieu par la provision achats-matériel et machines

Accepté à l'unanimité

9. Préavis municipal N° 05/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 325'000.- concernant le gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz – les Rippes

La parole est donnée à M. J. Buclin, rapporteur de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin (rapporteur), M. C. Delétra, M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson et M. R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz - Les Rippes
2. D'allouer le crédit de CHF 325'000.- pour financer ces travaux
3. De financer cette somme par la trésorerie courante de la commune
4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2012 et suivants
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. J. Lepori, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc, composée de M. B. Cuanoud (président), Mme M. Aguet, Mme I. Golay, M. C. Viquerat et M. J. Lepori (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz – Les Rippes
2. D'allouer le crédit de CHF 325'000.- pour financer ces travaux
3. D'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2012 et suivants
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions sont différentes entre le préavis présenté par la Municipalité et le rapport de la commission des finances au point 3, la différence étant infime, la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

- M. Gmür demande quels sont les risques potentiels concernant la gaine. Faut-il effectuer des sondages (coûteux) ?
- M. L.-D. Martin explique qu'avant de commencer le chantier, il n'a pas été jugé nécessaire d'effectuer des sondages, risques pas énormes.

Les conseillers sont priés de voter

Point 1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz - Les Rippes

Accepté à l'unanimité

Point 2. D'allouer le crédit de CHF 325'000.- pour financer ces travaux

Accepté à l'unanimité

Point 3. De financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Accepté à l'unanimité

Point 4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2012 et suivants

Accepté à l'unanimité

Point 5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Accepté à l'unanimité

10. Préavis municipal N° 06/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 240'000.- concernant la réfection du ruisseau « Farabosse »

La parole est donnée à M. C. Delétra, rapporteur de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin, M. C. Delétra (rapporteur), M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson et M. R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection du ruisseau « Farabosse »
2. D'allouer le crédit de CHF 240'000.- pour financer ces travaux
3. D'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention cantonale et la part de la commune de Lavigny et pour les frais restants par la provision pour travaux futurs dans l'année des travaux
5. D'autoriser la municipalité à entreprendre en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les démarches nécessitées par ces travaux
6. D'exonérer les propriétaires bordiers de toutes charges liées à ces travaux

La parole est donnée à M. N. Dutoit, rapporteur de la commission ad hoc.

La commission ad hoc composées de M. P. Martin (président), Mme V. Hüslér, M. T. Cretegy, M. P. Olivet et M. N. Dutoit (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection du ruisseau « Farabosse »
2. D'allouer le crédit de CHF 240'000.- pour financer ces travaux
3. D'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention cantonale et la part de la commune de Lavigny et pour es frais restants par les réserves pour travaux futurs
5. D'autoriser la Municipalité à entreprendre en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les démarches nécessitées par ces travaux
6. D'exonérer les propriétaires bordiers de toutes charges liées à ces travaux

Les conclusions sont différentes entre le préavis présenté par la Municipalité et le rapport de la commission des finances au point 4. La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

Attention : au point 6 du préavis municipal, il faut lire le mot « liées » au lieu de litées.

- M. P.Olivet, concernant le point 4, la commission ad hoc se rallie-t-elle aux conclusions de la commission des finances ?
- M. P. Martin, se rallie
- M. R. Demont, la commission propose de faire un mur en roche, au lieu du bois.
- M. L.-D. Martin, cela sera fait en roche
- M. A. Fragnière, demande à M.L.-D. Martin si une réfection en PVC n'est pas assez solide ? Collecteur en béton (tuyaux) !
- M. L.-D. Martin, prévu tuyaux PVC enrobé de béton.
- M. F. Magnollay, pourquoi canaliser ce ruisseau ?
- M. L.-D. Martin, ce ruisseau a un historique, et une convention avec Lavigny.

Les conseillers sont priés de voter

Point 1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection du ruisseau «Farabosse »

Accepté à l'unanimité

Point 2. D'allouer le crédit de CHF 240'000.- pour financer ces travaux.

Accepté à l'unanimité

Point 3. D'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Accepté à l'unanimité

Point 4. D'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention cantonale et la part de la commune de Lavigny et pour les frais restants par la provision pour travaux futurs dans l'année des travaux

Accepté à l'unanimité

Point 5. D'autoriser la Municipalité à entreprendre, en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les démarches nécessitées par ces travaux

Accepté à l'unanimité

Point 6. D'exonérer les propriétaires bordiers de toutes charges liées à ces travaux

Accepté à la majorité (2 abstentions)

11. Rapport du Président

Nous voici arrivé au terme de cette 1^{ère} année de législature. Je vous rappelle que nous l'avons commencée le 1^{er} juillet 2011 avec un nouveau Conseil, nous avons aussi élu un nouveau bureau et les commissions des finances, de l'urbanisme, de recours et de gestion.

Le 26 septembre 2011,

Nous avons assermentés MM P. Olivet et B. Gianola.

Nous avons accepté les préavis suivants :

- préavis N° 05/2011 relatif à l'attribution des compétences municipales – à la Municipalité pour la législature 2011-2016
- préavis N° 06/2011 relatif à la détermination des indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, des Commission du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2011-2016
- préavis N° 07/2011 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016
- préavis N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires
- préavis N° 09/2011 relatif au projet d'un accès routier à la station service et au centre commercial et construction d'un trottoir En Noyer Girod
- préavis N° 10/2011 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2013

Le 12 décembre 2011,

Nous avons accepté :

- préavis N° 11/2011 relatif au budget 2012

Le 2 avril 2012,

Nous avons refusé :

- préavis N° 01/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

Et aujourd'hui,

Nous avons accepté :

La gestion et les comptes 2011

Un crédit de CHF 119'800.00.- pour l'étude d'un projet d'assainissement de la salle polyvalente

Un crédit de CHF 175'000.- pour l'achat d'une nouvelle balayeuse

Un crédit de CHF 325'000.- pour le gainage de la conduite de refoulement Vosettaz-Les Rippes

Un crédit de CHF 240'000.- concernant la réfection du ruisseau « Farabosse* »

Durant cette année, le bureau du Conseil a participé à :

2 votations cantonales (4 objets)

2 votations fédérales (8 objets)

1 élection fédérale à 2 tours

1 élection cantonale complémentaire à 2 tours

1 élection cantonale à 2 tours

Ce qui se traduit par 8 dimanches de travail.

J'aimerais remercier ici tout le bureau électoral du Conseil qui a eu une année très chargée mais qui a rempli sa fonction avec motivation et professionnalisme. J'aimerais aussi remercier la secrétaire du Conseil pour son travail dans l'ombre ainsi que la secrétaire et la boursière Communale ainsi que le personnel communal attentifs à nos demandes. Cette année a été marquée par des débats longs et parfois chauds au sein de nos assemblées, mais je le répète, je préfère un Conseil vivant que des débats inexistantes et je vous encourage à poser des questions et à utiliser vos droits tels que définis dans le règlement du Conseil.

12. Rapport du Syndic

Nous voici déjà arrivé au terme de la 1^{ère} année de cette nouvelle législature.

La Municipalité a accueilli un nouveau collègue : M. Pierre de Mestral.

Cette année a été surtout consacrée aux études des projets que nous souhaitons concrétiser et à la gestion courante des affaires communales.

Votre Conseil s'est réuni à 4 reprises pour traiter de 13 préavis municipaux, dont 5 ce soir même. Nous allons maintenant entrer dans une phase de réalisation des projets en matière d'aménagements routiers, conduites et rénovation de bâtiments.

Le succès du centre des jeunes et de la cantine scolaire est confirmé. L'UAPE, ouverte en août 2011 est déjà saturée et n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble de la demande. Il y a encore du pain sur la planche dans ce domaine et dans celui de la mise en adéquation des locaux scolaires avec le concordat HARMOS (horizon 2014-2015).

Le résultat comptable 2011 de notre commune est absolument exceptionnel et nous nous en réjouissons. Il est dû à un cumul de bonnes surprises dans les recettes aléatoires et à l'impôt des sociétés. Nous vous rappelons que le budget 2012 est déficitaire et à fin mai nous n'avons malheureusement encore aucun indice « favorable ». Restons optimiste, l'année n'est pas terminée !

Nos revendications de longue date en matière de transports publics ont enfin trouvé une issue favorable en décembre 2011. Ce n'est pas le cas en matière de logements, puisque nous n'avons jamais reçu de réponse suite à notre entretien avec M. le Conseiller d'Etat M. Philippe Leuba. Une rencontre avec Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux est agendée au 3 septembre prochain et nous n'avons pas l'intention de lâcher l'os.

Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre collaboration et les excellentes relations que nous continuons d'entretenir. Je remercie mes collègues Municipaux pour leur collaboration et leur engagement. La Commune ne fonctionnerait pas sans une équipe de collaborateurs (trices) motivée et disponible et un grand merci à toutes et à tous.

Merci encore à toutes les personnes qui assument des tâches bénévoles auprès des sociétés locales ou de divers organismes ou associations. Votre engagement contribue à rendre la vie d'Etoy agréable et animée.

13. Election du Président

Sous la présidence de Mlle Aurélie Daiz

M. Vincent Payot présente M. J.-M. Schlaeppi pour la présidence.

Elu à l'unanimité

M. J.-M. Schlaeppi remercie l'assemblée pour son soutien et sa confiance.

14. Election des vice-présidents

M. T. Cretegny présente Mlle A. Daiz comme 1^{ère} vice-présidente

Votations simplifiée à mains levées – acceptée par les conseillers à l'unanimité.

Elue à l'unanimité

Mlle Daiz présente M. T. Cretegny comme 2^{ème} vice-président

Votations simplifiée à mains levées – acceptée par les conseillers à l'unanimité.

Elu à l'unanimité

15. Election des scrutateurs

Mme Y. Amstutz présente Mme S. Buchet

Mme Cochard présente M. N. Dutoit

Votations simplifiée à mains levées – acceptée par les conseillers à l'unanimité.

Mme S. Buchet et M. N. Dutoit sont

Elus à l'unanimité

16. Election des scrutateurs suppléants

M. N. Dutoit présente Mme Y. Amstutz

Mme S. Buchet présente Mme Cochard

Mmes Y. Amstutz et Cochard sont

Elues à l'unanimité

17. Election de la commission de gestion

Selon notre règlement, la commission de gestion est composée de 7 membres. Elle est élue pour 1 an et rééligibles 2 x

En 2011-2012 : Mmes R. Buchet, V. Elamly, S. Thury, MM. P. Lüthi, T. Jakob, B. Gmürr, L. Magnollay.

Sont rééligibles : Mmes R. Buchet, V. Elamly, S. Thury, MM. T. Jakob, B. Gmürr, L. Magnollay.

M. P. Luthi se retire et présente :

Mme R. Buchet

M. L. Magnollay

Mme V. Elamly

M. B. Gmür

M. T. Jakob

Mme S. Thury

M. F. Blanc

M. L. Magnollay présente :

M. B. Cuanoud

Mme M.-L. Magnenat présente :

Mme V. Hüsler

44 bulletins distribués = majorité 23 voix

Mme R. Buchet	33 voix	6	rang
M. L. Magnollay	41	1	
Mme V. Elamly	39	2	
M. B. Gmür	38	3	
M. T. Jakob	36	4	
M. B. Cuanoud	34	5	
M. F. Blanc	30	7	
Mme V. Hüsler	30	7	
Mme S. Thury	28	9	

Deuxième tour pour

M. F. Blanc	13	3
Mme V. Hüsler	17	1
Mme S. Thury	15	2

Sont élus :

M. L. Magnollay, Mme V. Elamly, M. B Gmür, M. T. Jakob, M. B. Cuanoud, Mme R. Buchet, Mme V. Hüsler.

18. Propositions individuelles

Interpellation

Une interpellation a été adressée au Président du Conseil.

M. B. Cuanoud, (appuyé par 5 membres du Conseil) fait lecture de la lettre.

- M. B. Cuanoud, remercie la Municipalité pour le document remis lors de la séance.

- M. J.M. Fernandez, informe que ce document sera mis à jour selon les réalisations faites, ou en cours, avec les délais. Ceci est possible pour certains travaux, mais pas pour l'achat de machine. Ce n'est qu'un début, cela ce modifiera.

- M. B. Cuanoud, propose quelque chose de plus élaboré, direction, position dans l'avenir, vision d'Etoy pour 5 ans.

- M. J.M. Fernandez, propose de regarder le plan d'investissement, projets. Un plan de vision de la Commune est une autre approche, comme pour les logements, la construction, les besoins, les envies, les projets, c'est totalement différent.

- M. B. Cuanoud, OK mais allons plus loin pour avoir une vision sur les projets d'avenir.

- M. M. Roulet, pour répondre aux visions, notamment pour l'aménagement du territoire, en ce moment rien de bouge, même les zones intermédiaires qui pourraient l'être, tout est bloqué par le canton. Seulement si l'Etat débloque ses décisions, alors il y aura possibilité de visions mais pas actuellement. La Commune possède une vaste zone d'utilité publique, donc il y a une opportunité de développement pour les écoles, le sport, etc.

- M. B. Gmür, concernant les visions prospectives, salue le travail fait avec ce document qui est projectif (2^{ème} étape du collège).

- M. F. Magnollay, a signé ce document pour d'autres raisons. Il souhaite encore une meilleure transparence, des échanges. La notion « projets à venir », faire une dissociation entre projet et intention. Si la Municipalité met sur le papier des intentions, on risque de lui reprocher de ne pas le faire.

- M. B. Cuanoud, remercie l'assemblée et propose un document pour la prochaine séance du Conseil. Une approche positive pour une meilleure vue.

M. J.M. Fernandez, répond que cela est possible, actuellement, seulement pour le scolaire. Pas de plan sur la comète, uniquement des plans sur du concret, ce qui n'est pas le cas en ce moment. La vision futur de la Commune commence par : « aménagement du territoire ».

- M. L. Capt, concernant les investissements, comment pouvoir voter si on ne sait pas ce qui pourrait être prévu à long terme ?

- M. B. Gmür, n'est pas d'accord sur les termes, il souhaite que M. Cuanoud soit invité avec la commission des finances et la Municipalité afin de l'initier.
- M. L.-D. Martin, s'interroge : ...et la piscine régionale de Morges, devrait-elle y figurer ? ... et la STEP dans 15 ans ? Pas de chiffres, sans savoir si elle sera régionale.
- M. B. Cuanoud, aimerait effectivement voir avec la commission des finances. Pas de résolution pour ce soir. Mais dans l'attente d'une réponse.

Propositions individuelles

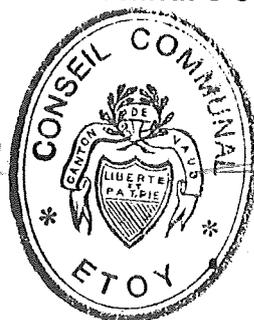
- M. F. Magnollay, peut-on avoir une copie pour chaque membre de « la situation financière » ?
Objets encombrants à mettre à la déchetterie : il est dommage de facturer à la personne qui n'a pas les moyens de se déplacer.
- M. P. de Mestral, ceci est en phase de réflexion, prêt à entrer en matière pour un ramassage gratuit pour les personnes à mobilité réduite.
- M. B. Gmür, trouve que cette séance est trop longue, prévoir 2 séances supplémentaires fixes que l'on peut supprimer.
- M. C. Delétra, remercie la Municipalité pour le skate parc. Lors de l'inauguration environ 60 enfants ont participé à cette journée (malheureusement peu de parents étaient présents).

Séance levée à 23h00

Prochain rendez-vous : lundi 8 octobre 2012 à 20h00

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz